

Compte-rendu du Webinaire d'information consacré à l'Appel à projets « Eau et Solidarités internationales » 2023-2024 des six agences de l'eau

Objectif :

Présentation générale de l'appel à projets qui vise à accompagner les collectivités territoriales et les associations françaises dans la mise en place de projets de solidarité internationale favorisant un accès durable à l'eau et à l'assainissement auprès de populations vulnérables dans 16 territoires partenaires où un programme de Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) est soutenu par les agences de l'eau, grâce à une enveloppe globale de 2 millions d'euros.

1ère partie du webinaire : Présentation de l'appel à projets

1/ Mots de bienvenue de M. David Bourmaud, Chargé de mission Solidarité internationale à l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

2/ Présentation du contexte, du contenu et des modalités de cette deuxième édition de l'appel à projets (AAP) Eau et Solidarités internationales.

Contexte :

- 2,1 milliards de personnes n'ont pas accès à l'eau potable et 4,5 milliards sont sans accès à l'assainissement. Une situation déjà critique, accentuée par le dérèglement climatique.
- L'AAP Eau et Solidarités internationales est un dispositif inédit, porté conjointement par les six agences de l'eau. Il vise à promouvoir l'émergence de projets de solidarité internationale au sein des territoires où les agences de l'eau accompagnent la mise en place d'une Gestion intégrée des ressources en eau.
GIRE : une gestion concertée et partenariale de l'eau à l'échelle des bassins versants.
- La première édition de l'AAP Eau et Solidarités internationales a eu lieu en 2021-2022. 13 projets avaient été retenus sur 70 déposés.

Contenu :

- Disponibilité d'une enveloppe de 2 millions d'euros. L'aide financière sera attribuée sous forme de subvention jusqu'à 70% de l'assiette éligible retenue avec un plafond de 200 000 euros par projet.
- 16 territoires sont éligibles.
 - ➔ Liste de territoires éligibles à retrouver dans le règlement de l'AAP (Section V) disponible sur le site : <https://www.lesagencesdeleau.fr/solidarite-internationale>.
 - ➔ Les porteurs de projets sont invités à se renseigner auprès des référents pour la coopération internationale des agences de l'eau sur les bassins versants visés par la GIRE ainsi qu'à se rapprocher des partenaires institutionnels pour le montage de leurs projets.
- Éligibilité des porteurs de projets : collectivité territoriale, structure de gestion des services de l'eau ou association de solidarité internationale implantée en France.
- Les projets portés doivent répondre à un impératif de développement ; s'appuyer sur des relais locaux sur place ; prévoir la création et la formation de structures locales de gestion ainsi que des actions de sensibilisation auprès des usagers ; mettre en place un programme de suivi et d'évaluation.
Ne sont éligibles que les projets visant à la fois une amélioration de l'accès à l'eau potable ET à l'assainissement.

- Évaluation des dossiers de candidature par un jury en juin 2024. Le jury se compose des membres des instances de bassin de chaque agence ; leurs référents pour la coopération internationale ; un représentant des partenaires des agences de l'eau que sont l'Agence Française de Développement (AFD), le Programme Solidarité-Eau (pS-Eau) et la Conférence Inter-Régionale des Réseaux Multi-Acteurs (CIRRMA).
→ *Grille d'évaluation des projets à retrouver dans le règlement de l'AAP (Section IV, Article 3).*

Modalités de candidature :

- Dépôt dématérialisé du dossier de candidature : avant le 15 mars 2024 inclus et en utilisant l'adresse électronique : contact.international@eau-rhin-meuse.fr.
Dans cette première phase de dépôt de candidature, l'attention porte sur les pièces techniques et financières.
Il sera demandé dans un deuxième temps, aux lauréats retenus par le jury, de se conformer aux documents types de l'Agence vers laquelle ils seront invités à déposer leur dossier complet de demande d'aide.
→ *Liste de pièces à fournir à retrouver dans le règlement de l'AAP (Section IV, Article 5).*

À noter : pour les projets non retenus par le jury en dépit de l'intérêt qu'ils présentent, les porteurs de projets peuvent être invités à se rapprocher de l'agence à laquelle leur siège les rattache pour être examinés dans le cadre de son dispositif classique d'aides.

- Renseignement et assistance : Mme. Anna Panizzoli, Chargée d'interventions Coopération internationale inter-agences, disponible à l'adresse électronique contact.international@eau-rhin-meuse.fr. Les contacts des référents pour la coopération internationale de chaque agence se trouvent à la fin du règlement de l'AAP.

3/ Mot de remerciement de M. Guillaume Choisy, Directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne et Référent inter-agences pour l'international.

4/ Prise de parole des partenaires des agences de l'eau présents :

- Mme. Marie Zerbo, Chargée d'étude Eau et Assainissement pS-Eau / Grand Est Solidarités et Coopérations pour le développement (Gescod)
- M. Charles Simon, Chargé de mission accompagnement des collectivités territoriales, CIRRMA

5/ Témoignage sur l'état d'avancée de la GIRE territoriale au Sénégal par M. Niokhor Ndour, DGPRE du ministère de l'Eau et de l'Assainissement du Sénégal.

2ème partie du webinaire : Séance de questions-réponses

1/ Temps d'échanges avec les participants animé par M. Sébastien Filaudeau, Chargé d'interventions à la Délégation aux relations extérieures et à la Coopération internationale de l'agence de l'eau Adour-Garonne. Interventions des référents pour la coopération internationale des six agences de l'eau.

→ *Veillez retrouver l'ensemble des questions posées durant le webinaire ainsi que les supports utilisés durant le webinaire et son enregistrement sur le site interagence.*

2/ Mots de clôture et remerciements par M. David Bourmaud.